

semble-t-il, que l'ordre n° 82 ait pu être inscrit au nom du gouvernement depuis 48 heures car le comité de l'agriculture a présenté ses conclusions à la Chambre le 26 juin, dernier jour de session avant les vacances, et aucun *Feuilleton* n'a été publié depuis lors. Je doute donc que, sans le consentement unanime de la Chambre, nous puissions aborder cette mesure si elle n'a pas figuré au *Feuilleton* depuis 48 heures.

L'hon. M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je prévoyais cette objection en disant que le gouvernement chercherait à obtenir le consentement de la Chambre pour aborder cette question aujourd'hui et particulièrement les amendements présentés par le député et d'autres. Le gouvernement juge souhaitable d'étudier cette mesure dès que possible, sous réserve, évidemment, du droit de la Chambre de présenter des amendements et de les débattre. C'est pourquoi, dans ces circonstances spéciales, nous demanderons le consentement de la Chambre pour traiter cette question. Voilà un certain temps que le bill, les amendements et le rapport du comité nous sont connus et il nous semble raisonnable d'y donner suite aujourd'hui.

M. l'Orateur: J'en déduis qu'une motion sera proposée par le ministre demandant le consentement unanime de la Chambre mais, de toutes façons, le délai de 48 heures prendra fin demain.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPT DE M. JAMES RICHARD CROSS, DÉLÉGUÉ COMMERCIAL BRITANNIQUE

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai le regret de devoir informer la Chambre que M. James Richard Cross, délégué commercial senior du Commissariat britannique au commerce à Montréal, a été enlevé tôt ce matin de sa résidence par des hommes armés. Les mobiles de cet acte n'ont pas été établis d'une manière concluante. La police a été alertée aussitôt et des barrages ainsi que des contrôles impromptus ont été établis sur toutes les principales voies de communication en direction et en provenance de la ville, y compris les points conduisant à la rive sud. L'enquête sur cette affaire est menée conjointement par la police de Montréal, la Sûreté provinciale du Québec et la Gendarmerie royale.

• (2.40 p.m.)

Le gouvernement consulte actuellement les autorités britanniques sur cette affaire. Il sait fort bien être responsable de la protection des

représentants des pays étrangers au Canada et ne ménage aucun effort pour s'acquitter de ce devoir. Il prend actuellement toutes les mesures nécessaires pour assurer au personnel diplomatique et consulaire, ainsi qu'aux locaux, une protection supplémentaire. Nous nous maintenons en relations étroites avec les autorités provinciales et municipales en cause, et nous pouvons compter sur leur entière collaboration.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé à Montréal ce matin me bouleverse, comme tous les Canadiens j'en suis sûr. Nous avons tous entendu parler d'incidents semblables mais nous nous félicitons de n'y être pas mêlés directement; à cet égard, notre pays nous semblait un peu différent. Maintenant, nous sommes en cause et nous attendons du gouvernement qu'il affronte carrément cette situation vraiment délicate et difficile. Au nom du peuple canadien nous attendons du gouvernement qu'il fasse tout son possible. Nous serons très exigeants à son endroit en l'occurrence, et nous comptons bien qu'il tienne la Chambre au courant des décisions qu'il pourra prendre.

J'aimerais exprimer à M^{me} Cross, au nom de mes collègues, notre profonde affliction. Nous transmettons aussi au gouvernement britannique nos regrets que cet incident soit survenu au Canada.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que cet enlèvement de M. Cross, diplomate britannique, bouleverse profondément tous les députés comme tous les Canadiens. Nous étions atterrés à l'annonce de rapt de même genre perpétrés dans d'autres pays comme moyen d'obtenir une rançon, sorte de chantage pour obtenir la libération de prisonniers accusés de sabotage ou d'actes de violence. Aucun d'entre nous ne s'attendait, je pense, à ce qu'une telle chose se produise au Canada. Tous les Canadiens comptent, j'en suis sûr, que le gouvernement recherchera avec toute la diligence possible les personnes responsables de cet acte et prendra les mesures nécessaires pour l'empêcher de se reproduire.

Si le ministre connaît les conditions exigées pour la libération de M. Cross, j'ose croire qu'il nous en fera part. Le gouvernement sera peut-être obligé de prendre une grave décision en l'occurrence et la Chambre et les Canadiens lui sauraient gré de les mettre au courant.